



## DECISION DU MAIRE DEC-2023-03-024

**OBJET : Conseil juridique sur les modalités de la vente d'une parcelle du quartier Montgolfier**

Le Maire de la commune de NOISY-LE-ROI,

VU la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la création d'un nouveau quartier Montgolfier avec la construction de logements et d'équipements publics et de services de proximité, en réponse à l'augmentation de la population,

CONSIDERANT la nécessité pour la commune de recourir au conseil d'un expert juridique sur les modalités de la vente d'une parcelle,

CONSIDERANT l'offre de service de maître Ambal du cabinet DS Avocats comportant la production de notes juridiques,

### DECIDE

- 1) D'ACCEPTER l'offre d'assistance juridique du cabinet DS Avocats, pour un total de 9 heures au taux horaire de 280 € HT soit un montant de 2520 € HT dans le cadre de la vente d'une parcelle du secteur Montgolfier.
- 2) DIT que les crédits seront prévus au budget 2023.

Fait à Noisy-le-Roi, le 16 mars 2023



Le Maire,  
Marc TOURELLE

Affiché, notifié, transmis.

Je soussigné, Marc TOURELLE, Maire de Noisy le Roi,  
Certifie le caractère exécutoire de la présente